



**Syndicat National « Force Ouvrière »  
des Finances Publiques  
\*\*\*\*\*  
Section d'Ille- et- Vilaine**

## **CAPL B ET C DU 23 SEPTEMBRE 2010** **RECOURS EN NOTATION**

Les élus FO ont fait à chaque CAP locale une déclaration liminaire jointe au compte rendu ( voir au verso).

### ***Examen des recours en notation :***

FO a insisté sur les frustrations générées par le système des quotas par service et des gratifications différées. Il ne suffit pas que le notateur explique le système de notation aux agents pour les faire adhérer à la formule de maîtrise comptable des avancements et d'individualisation.

#### **En CAP B :**

La dotation pour le département était de 339 mois, 75 agents ont obtenu un avancement de trois mois, 109 un avancement d'un mois. 150 agents ont obtenu la note de 0.01 et 34 la note 0.00. Aucune note d'alerte ou pénalisante n'a été attribuée.

Il restait donc 5 mois en réserve. 5 recours en notation ont été déposés et examinés en CAP.

#### **En CAP C :**

La dotation pour le département était de 351 mois : 77 agents ont obtenu 3 mois et 113 un avancement d'un mois. 93 agents ont obtenu 0.01 et 12 la note 0.00. 3 recours en notation ont été examinés en CAP.

Dans chaque CAP, un seul recours a abouti au relèvement de note de 0.01 à 0.02. FO a voté contre les rejets des recours.

Comme cela s'est déjà produit les années passées, la direction garde des mois en réserve pour l'année prochaine, ce que nous dénonçons. Ces CAP nous confortent dans notre revendication de réforme du système de notation.

### ***Réponses de la direction aux questions soulevées par FO :***

Nous avons appris que 98 collègues (dont 30 sont nées après 1956) remplissent les conditions requises pour départ anticipé comme parents de trois enfants.

FO invite les collègues qui le souhaitent à contacter le syndicat pour toute interrogation sur le dossier, et bien sûr rejoindre le syndicat pour le retrait du projet de loi de réforme des retraites.

La direction admet la nécessité de programmer bien à l'avance les stages nécessitant un déplacement hors du département, pour que les agents puissent prendre leurs dispositions. Nous serons vigilants sur le problème.

Enfin, sur la question du stress des agents au Centre des Pensions (avec la création d'une plate forme téléphonique) et à la trésorerie de Rennes colombier (passage en SIP en décembre prochain), la direction se veut rassurante, explique qu'elle rencontrera à nouveau les agents concernés et que le dossier sera examiné en CTPL.

L'affectation des promus de C en B par liste d'aptitude sera examinée lors d'une prochaine CAP.

Nous invitons les intéressés à faire connaître leurs souhaits au syndicat.

**Pour toute question, appelez la permanence syndicale.**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>

## Déclaration préalable de FO

Ces CAP se tiennent en période de forte mobilisation contre la réforme de retraites. L'inquiétude est grande sur l'avenir des pensions de retraite de l'Etat et FO revendique le retrait de ce projet de réforme, qui n'est ni amendable et ni négociable.

Rappelons que 17% des pensions concédées en 2009 étaient assorties de la décote instaurée par la réforme de 2003. L'allongement de la durée de cotisation ne ferait qu'augmenter encore ce pourcentage.

Les pensions de parents de 3 enfants partant après 15 ans de service échappent encore à cette décote, mais pour combien de temps ?

Nous souhaitons connaître le nombre de demandes de pensions anticipées de parents de 3 enfants recensées à ce jour, dans le département et par service.

S'agissant de la réforme de la catégorie B, FO revendique toujours une carrière linéaire à l'intérieur de la catégorie B, sans concours. La réforme en instaure deux, un pour passage au 2<sup>ème</sup> niveau et un passage au 3<sup>ème</sup> niveau. Craignant que cela ne devienne impossible, un grand nombre de candidats a composé au concours de contrôleur principal, dans des conditions que nous dénonçons : petit pupitre incliné pour déposer les documents, par exemple.

Vous avez annoncé le recrutement par voie de parcours d'accès aux carrières de la fonction publique, territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE) de trois contractuels à la TCA. FO ne peut que rappeler sa revendication de recrutement par voie de concours.

Nous réclamons que les formations aient lieu sur le département. A défaut, nous demandons un allongement des délais dans lesquels elles sont convoquées. Nous souhaitons qu'elles se tiennent dans de bonnes conditions et que les incidents comme lors de la session de NOISIEL « pré-requis dépenses » pour les agents du futur CSP ne se reproduisent pas.

Nous demandons des solutions au stress généré par la transformation du Centre Régional des Pensions en centre service-gestion. Là comme dans d'autres secteurs, les nouvelles structures se mettent en place à marche forcée, au détriment des conditions de travail des agents et de l'accueil des usagers.

Concernant les recours en notation à l'ordre du jour, nous tenons à rappeler les revendications de FO : maintien de la notation chiffrée, seul barrage à l'arbitraire et à l'individualisation, mais pas avec le système actuel.

Nous demandons et voterons pour une suite favorable aux recours qui vont être examinés.

**Vos élus en C.A.P.L : Thérèse MAILLERIE et Catherine LE GUENNEC ( CRP)  
Gilles LE TOUX (TCA) et Muriel DUCOAT (TG CDC)**

### BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT  
FO-DGFIP

NOM.....  
GRADE.....

Trésorerie Générale 35  
Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel :

AFFECTATION.....  
[fo.035@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.035@dgfip.finances.gouv.fr)

**Déclare vouloir adhérer au syndicat FO DGFIP**

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.